Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215902073-20230328-12_2023-DE

000 12

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

DEPARTEMENT DU NORD

CANTINE SCOLAIRE

NOUVELLE CONVENTION D'HEBERGEMENT

Date de la convocation
Le 17 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
28 mars 2023
publiée ou notifiée le
30 mars 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'ESCAUTPONT (NORD)
LEGRAND

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Cinq Février à Neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : *Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (Quitte la séance à 10h55), M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE, Mme Virginie BERNUS (Quitte la séance à 10h22)*

Excusés : *M. Patrick LATOUCHE (Pouvoir à M. Didier MARMIGNON), Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ), Nathalie DELHAYE-REVEL (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 10h55), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Sandrine PONCHANT-CODET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), M. Benjamin LECLERCQ (Pouvoir à M. Cédric LATOUCHE), Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Tiffanie SURIA (Pouvoir à M. Jean-Luc FRERE).*

Absents : *Benamar TOUATI.*

Secrétaires de séances : *Mme Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE.*

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215902073-20230328-12_2023-DE

000012

VU la délibération n°94 en date du 20 décembre 2022 relative à l'avenant n°10 de la Convention d'Hébergement pour le service de Restauration Scolaire ;

Par délibération n°94 en date du 20 décembre 2022, le Conseil Municipal a :

- *Approuvé l'avenant n° 10 de la Convention d'Hébergement en date du 10 Juin 2013 relative à l'accueil des écoliers dans la demi-pension du Collège Jean Zay pour une durée d'un an.*
- *Autorisé Madame le Maire à signer l'avenant précité.*

Pour rappel, l'avenant n° 10 de la convention d'hébergement était une prolongation d'un an de la Convention éditée en date du 7 novembre 2022 relative à l'accueil des écoliers dans la demi-pension du Collège Jean Zay.

Ledit avenant évoquait notamment à l'Article n° 2 une modification tarifaire sur le prix du repas pour l'année civile 2023.

	ANCIEN TARIFS 2022	NOUVEAU TARIFS 2023	VARIATION
Pour les accompagnateurs des écoles	*3,61 €*	*3,71 €*	***+ 0,10 €***
Pour les élèves des écoles primaires	*2,83 €*	*2,93 €*	
Pour les élèves des écoles maternelles	*2,65 €*	*2,75 €*	

Aujourd'hui, le Département du Nord nous fait parvenir une nouvelle Convention d'Hébergement. Ladite convention annulerait et remplacerait l'avenant n°10 de la précédente convention.

À cet effet, le Conseil Municipal est appelé à :

- *Annuler la délibération n°94 en date du 20 décembre 2022.*
- *Approuver la nouvelle convention d'hébergement relative à l'accueil des écoliers dans la demi-pension du Collège Jean Zay pour une durée d'un an.*

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215902073-20230328-12_2023-DE

0000 12

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSÉ DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ANNULE la délibération n°94 en date du 20 décembre 2022 ;

APPROUVE la nouvelle convention d'hébergement relative à l'accueil des écoliers dans la demi-pension du Collège Jean Zay pour une durée d'un an ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite Convention.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ESCAUTPONT (NORD)

J. LEGRAND-DELHAYE.

Les secrétaires de séance,

M.PASSET

C.LATOUCHE